ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exigibilité

Question écrite n° 92946

Texte de la question

M. Max Roustan attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les problèmes de trésorerie que rencontre l'ensemble des opérateurs de la production. Il résulte du code général des impôts que les ventes de vin en vrac réalisés par les caves coopératives sont imposables à la TVA au moment de la livraison de ces produits. Il lui demande en conséquence si l'extension de l'article 298 bis 1.2 du CGI aux caves coopératives, prolongement de l'exploitation, afin que la TVA soit réglée lors des encaissements et non plus à la retiraison des vins, peut être envisagée. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est favorable à l'adoption par le Parlement d'une mesure permettant d'aligner les règles d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour les coopératives agricoles sur celles dont bénéficient les exploitants agricoles, qui fixent le paiement de la TVA au moment de l'encaissement des acomptes ou du prix pour les livraisons de biens qu'ils effectuent en cette qualité. Cette mesure permettrait d'établir une application homogène des règles de paiement de la TVA, notamment dans le secteur viticole, de nature à atténuer les difficultés de trésorerie rencontrées dans cette filière, dès lors que les coopératives viticoles ne seraient plus obligées de faire l'avance de la TVA au titre de leurs livraisons de biens. Cela étant, l'application d'une telle mesure à l'ensemble des coopératives agricoles visées à l'article 257-3° du code général des impôts, seule solution envisageable au plan de l'équité et conforme au droit communautaire, appelle une concertation avec l'ensemble des secteurs agricoles concernés. Dès que ceux-ci auront manifesté leur accord en faveur d'une telle évolution, le Gouvernement soumettra au Parlement, au travers du vecteur le plus approprié, une adaptation législative allant dans ce sens.

Données clés

Auteur : M. Max Roustan
Circonscription : Gard (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 92946
Rubrique : Tva
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 avril 2006, page 4330
Réponse publiée le : 23 janvier 2007, page 836